



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2145 - Autres équipements à vocation touristique

Convention de partenariat 2012-2017 avec l'ONF

Rapport n° CP/2012/793

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le projet de convention 2012-2017 à intervenir entre le Département et l'ONF et portant sur l'entretien des itinéraires cyclables en forêts domaniales. Ce partenariat est doté d'une contribution financière départementale annuelle à hauteur de 20.000 €.

La convention 2006-2011 signée entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) le 31 août 2006, a instauré la mise en place d'un partenariat pour l'aménagement touristique des forêts domaniales et indivises, se traduisant pour le Département par l'inscription d'une enveloppe annuelle de 140 000 € maximum, à savoir :

- réfection des routes ouvertes au public (environ 160 km)
  - réfection généralisée 90 000 €
  - travaux d'entretien de la chaussée 10 000 €
- entretien des itinéraires cyclables (25 à 30 km) 10 000 €
- aménagement d'équipements d'accueil touristique 30 000 €

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'ONF en le recentrant sur le seul volet de l'entretien des itinéraires cyclables, secteur qui relève de la compétence du Département.

Ainsi, le projet de convention de partenariat 2012-2017 à intervenir entre le Conseil Général du Bas-Rhin et l'ONF porterait sur l'entretien des 46,6 km d'itinéraires cyclables recensés en forêts domaniales et indivises du Bas-Rhin. Cet entretien participerait à la sécurisation de l'usage de ces itinéraires.

L'entretien consisterait en :

- 2 fauchages par an des accotements des itinéraires cyclables (1 fois entre le 15 mai et le 15 juin et 1 fois après le 15 août)
- 3 balayages des itinéraires cyclables
- une sécurisation de 32,6 km de lisières par coupe des branches et recrûs dangereux

En outre, des travaux d'entretien de la bande de roulement (rebouchage des nids de poules et crevasses) des itinéraires cyclables seront également effectués. Dans une approche d'économie budgétaire, ils seront directement assurés par les services du Conseil Général sur signalement par l'ONF. Cette prise en charge directe par le Conseil général permet de réduire de moitié le coût de l'entretien des bandes de roulement par rapport à une intervention assurée par l'ONF.

Au total, le coût annuel de ce partenariat s'élèverait à 20.000 €.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa réunion du 10 septembre 2012, s'est prononcée favorablement sur le projet de convention 2012-2017 à intervenir entre la collectivité départementale et l'ONF et dotée d'une contribution annuelle départementale à hauteur de 20.000 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur l'enveloppe budgétaire « DGE : Forêts domaniales partenariat ONF » dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35571	204-204182-94	79 530,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention 2012-2017, jointe en annexe, à intervenir entre le Département et l'ONF et dotée d'une contribution annuelle départementale à hauteur de 20.000 €.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL